

Avis public



PROMULGATION **RÈGLEMENT RCA14 17229**

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 2 juin 2014 et entre en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT RCA14 17229 : Règlement modifiant le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044) afin de permettre au fonctionnaire de niveau C d'exercer les pouvoirs prévus au *Règlement sur l'occupation du domaine public relatif aux abribus* (RCA14 17226).

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 18 juin 2014.

Geneviève Reeves, avocate
Secrétaire d'arrondissement